

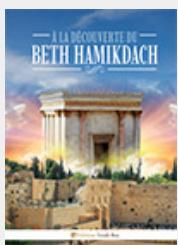


## Traité 'Houlin

### Michna 3 - Chapitre 3

ואלו טרפות בעוף:  
בקבבת הוושט,  
פסוקת הגרגרת,  
הכתה חלדה על ראשها  
מקום שעוזשה אוותה טרפה,  
נקב פקרקן,  
נקבו פדקין.  
נפלה לאור ונחמןו בני מעיר,  
אם ירקים, פסלי;  
אם אדים, כシリם.  
דרסה, וטרפה בכתל,  
או שרצצטה בהמה ומפרכסת,  
ושחתה מעט לעת ושפטה,  
כשרה:

Et voici les tereifot chez un oiseau : [si son] œsophage est perforé, ou [si sa] trachée est coupée dans toute sa largeur ; ou si une belette frappait l'oiseau à la tête à un endroit qui le rend tereifa, (car il faut s'inquiéter que la membrane du cerveau soit perforée) ; ou si le gésier était perforé ; ou si les intestins grèles étaient perforés. Dans le cas où un oiseau est tombé dans le feu et que ses entrailles ont été roussies [ne'hmerou], s'ils sont devenus verdâtres, ils sont impropres, et l'oiseau est un tereifa, mais s'ils sont rouges, l'oiseau est permis. Si une personne a piétiné l'oiseau, ou l'a frappé contre un mur, ou si un animal l'a écrasé et qu'il convulse, elle est tereifa (car ses membres ont été brisés). Mais [si l'oiseau] a duré (et est resté en vie) [vingt-quatre heures] et qu'on l'a ensuite abattu, il est permis.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)